



Compte Rendu CTL du 08/09/20

Présents : 6 représentants de la Direction

10 représentants des personnels (Solidaires, FO, CGT et CFDT)

◆ Situation sanitaire :

L'application du protocole sanitaire et la désinfection des locaux lorsqu'un cas de covid 19 est avéré parmi les agents soulève de nombreuses interrogations.

La Direction nous affirme se conformer strictement au protocole et à l'avis des médecins de prévention qui sont immédiatement alertés.

Dixit les médecins de prévention, il n'y a pas lieu de désinfecter les locaux dès lors que la personne contaminée n'est plus dans le service depuis plusieurs jours...

Pour les cas contacts c'est la CPAM qui prend contact avec les personnes concernées.

Donc mieux vaut s'armer de patience !!!

Nous déplorons que la Direction renvoie chaque agent à sa propre responsabilité s'il pense avoir été en contact avec une personne contaminée : à chacun de prendre rendez-vous avec son médecin traitant ou la médecine du travail..

Protocole si cas contact détecté par le médecin : isolement – test – si négatif : reprise

On peut s'interroger sur le rôle de la médecine de prévention et avons demandé que ce soit elle qui prenne directement contact avec les agents du service concerné afin de gagner un temps précieux et éviter des contaminations en chaîne.

Nous resterons vigilants sur ce dossier car le 1^{er} cas connu dans les services soulève énormément d'interrogations sur le protocole appliqué.

◆ Télétravail :

Nous avons interrogé la Direction sur la sous utilisation du télétravail en Gironde, ce qui pose question compte tenu que le département est actuellement en zone rouge pour la circulation du virus.

Il nous a été répondu que conformément au message du Directeur Général, le mode de fonctionnement normal à la DGFIP est le présentiel.

Néanmoins, la Direction a informé les chefs de services que les agents bénéficiant déjà d'un équipement pour le télétravail peuvent, sur leur demande expresse, passer à 3 jours de télétravail par semaine.

Les agents souhaitant modifier leur quotité de télétravail doivent donc en faire la demande à leur supérieur.

Les personnes vulnérables quant à elles passent à 5 jours de télétravail.

La Directrice a confirmé, contrairement à ce que peuvent affirmer certains chefs de service, que « le télétravail est du travail », et pour une fois, sur ce point, la CGT la rejoint !!!

Afin d'éviter toute dérive, chaque agent en télétravail devra être destinataire d'un mail précis de son chef de service précisant les objectifs attendus. De plus, pour éviter tout sentiment d'isolement, des prises de contacts avec le collectif de travail doivent être établis toutes les semaines.

Des e-formations à l'attention des encadrants sont prévues pour les aider à gérer ces situations qui sont amenées à se développer, puisque d'ici la fin de l'année, 40 % des effectifs devraient être équipés d'ordinateurs portables.

Il a été demandé aux chefs de service de recenser les agents désirant se positionner sur du télétravail.

Néanmoins, à ce jour, et malgré les annonces faites par notre direction depuis le mois de mars, seuls 40 nouveaux ordinateurs ont été attribués à la Gironde.

Nous sommes donc loin de l'objectif fixé de 40 % de personnel en télétravail !!!!

◆ **Campagne IR :**

Avec la mise en place cette année de la déclaration automatique, la dématérialisation a progressé, passant de 70 % en 2019 à 90 % en 2020.

L'accueil physique est en baisse de 38 % sur le département tandis que l'accueil sur rendez-vous téléphonique à quant à lui progressé de 280 % par rapport à 2019, ce qui s'explique très largement par le contexte sanitaire actuel.

Depuis peu certains SIP viennent en renfort des centres de contact pour l'accueil téléphonique.

Un comble quant on se remémore que les centres de contact ont été créés pour soulager les SIP et que bien entendu de nombreux emplois ont été supprimés dans ces même services !!!!

Le volume de déclarations papier a drastiquement diminué passant de plus de 900 000 en 2019 à un peu plus de 200 000 cette année.

Quant aux e-contacts la Direction surveille de près les stocks...

Pour la CGT nous ne pouvons partager l'enthousiasme de la Direction sur les chiffres communiqués. La crise sanitaire actuelle a modifié les comportements des usagers et notre façon de travailler.

◆ **Paiement de proximité :**

Les usagers peuvent régler certaines impositions directement en espèces ou par carte bleue auprès de 119 buralistes agréés à ce jour en Gironde.

Ce mode de paiement a été généralisé sur tout le territoire le 28/07/20.

La CGT ne peut se satisfaire de ce transfert de nos missions vers les buralistes rémunérés 1,5€ par opération. Les missions de service public sont transférées vers le privé au frais du contribuable !!!

Nous avons d'ailleurs appris à la fin de ce CTL que la Direction Générale a demandé à ce que 5 contractuels soient recrutés sur le département de la Gironde (et 17 au niveau régional pour le CSRH de Bordeaux).

Nous dénonçons ce mode de recrutement, qui est fait au détriment des agents recrutés par concours. Jusqu'où ira notre gouvernement dans la destruction du service public ???

◆ **Rupture Conventionnelle :**

Depuis fin 2019 et jusqu'en 2025, les agents des finances publiques ont la possibilité de solliciter une rupture conventionnelle pour concrétiser un projet professionnel. Les agents pouvant prétendre à la retraite sont exclus de ce dispositif.

A ce jour, en Gironde, la Direction a reçu 15 demandes.

11 ont été remontées à la Direction Générale et 6 conventions ont été signées.
Elles seront définitives après un délai légal de 15 jours qui permet à l'agent de se rétracter.
La Direction nous assure que toutes les demandes de rupture conventionnelle sont à l'initiative des agents et non de la Direction.

Pour la CGT, nous ne pouvons accepter cette mise en place de la précarisation qui laisse la porte ouverte à une possibilité de rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration.



Si vous quittez la DGFIP, vous ne pouvez intégrer une autre administration d'état dans les 6 années qui suivent, sinon vous devrez rembourser l'indemnité de départ

◆ **Démétropolisation :**

Après le NRP, voici le nouveau projet de démantèlement de nos structures !!!
Des pans entiers de services vont être transférés vers d'autres zones géographiques avec possibilité de regroupement des missions dans des services à compétence nationale.

Les nouveaux services et missions sur la sellette : CSP, SIE, SPF, CGSR (retraites), SLR et Centres de contact.

Pour l'instant la Direction ne sait pas combien d'agents seront concernés en Gironde par ces transferts de missions et assure qu'il n'y aura pas de mobilité forcée.

Cette démétropolisation s'effectuera entre 2021 et 2026.

20 nouvelles collectivités devraient être sélectionnées prochainement par la Direction Générale pour accueillir ces structures.

Aucune information précise n'a été apportée pour le moment.

◆ **Nouveau Réseau de Proximité :**

La Direction Générale entérinera en octobre le projet du NRP pour 2021.



Quelles modifications par rapport au projet initial :

- **Libourne** : création (**en 2022**) d'une antenne de la trésorerie hospitalière de Cadillac qui aura en charge la gestion hospitalière de Libourne, Ste Foy et Blaye.

Le transfert des missions hospitalières de Ste Foy vers Libourne s'effectuera en janvier 2021.

- **St Jean d'Illac** : **suspension du projet** de transfert de l'activité hospitalière du CHU et de Perrens sur St Jean d'Illac (initialement prévu en 2023).

- **SIP Audenge** : **Report du projet à 2022** suite à des contraintes immobilières et RH.

- **SGC Coutras-Rauzan** : transfert de l'activité SPL de la Réole vers le SGC de Coutras **reporté à septembre 2021**

- **SGC Castres** : transfert de certaines communes de l'activité SPL de Pessac, Cadillac, Villenave d'Ornon et Cenon sur Castres **reporté à septembre 2021**.

- **SGC Pauillac** : transfert de certaines communes de l'activité SPL de Blanquefort sur Pauillac **reporté à septembre 2021**.

- **SDIF : Création en septembre 2021**. Le siège du service sera situera à Langon et disposera de 2 antennes à Libourne et Bordeaux. Chacune des 3 implantations englobera les missions PTGC, PELP, PELH ainsi que les missions foncières actuellement dans les SIP.

Tous les détails connus sont dans le document du CTL en annexe.

EFS de Ste Foy la Grande et Castillon : un appel à candidature va être lancé.

Les agents de la DGFIP qui souhaitent rejoindre ces structures seront mis à disposition de l'EFS et formés pour répondre à des questions dans divers domaines (CAF, Pôle emploi, etc.)

**Nous sommes intervenus pour signaler à nouveau notre opposition
à ce projet de destruction des services publics.
Nous avons également dénoncé l'absence totale de communication
et le mépris de la direction envers les agents concernés par ce projet .
En effet ce sont les élus locaux qui ont informé certains agents
des modifications du calendrier !!!**

Nous serons à nouveau convoqués en Octobre lors d'un CTL sur le Nouveau Réseau de Proximité en présence de l'inspecteur sécurité et santé au travail , des médecins de préventions ainsi que des assistants de prévention.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous.

**Les élus CGT au CTL
Karine et Stephane**